

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~  
**SEANCE du 15 AVRIL 2010**

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
| 15                             | 13          | 12                                  |

L'an deux mille dix et le jeudi 15 avril à 20h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent CONRAD,

Présents : M. Philippe Crépin, M. Daniel Harmand, Mme Martine Garniaux, M. Daniel Chalmey, Mme Christiane Berger, M. Vicente Hernandez, Mme Corinne Robic, M. Gérard Gouy,

Absents excusés : M. Philippe Lepers, M. Thierry Schmitt, Mme Claire Brun, Mme Florence Baros,

Procurations : M. Lepers à M. Crépin – M. Schmitt à M. Chalmey – Mme Brun à Mme Berger

Secrétaire de séance : M. Philippe Crépin

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 09 avril 2010          |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 23 avril 2010    |

| Objet de la Délibération |
|--------------------------|
|                          |

**PASSERELLE RUE D'ALSACE**

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'implantation d'une passerelle piétonne enjambant le canal d'alimentation du moulin, rue d'Alsace. Cette réalisation finaliserait l'aménagement d'entrée de village et permettrait surtout aux piétons d'être en sécurité compte-tenu de l'étroitesse du pont sur la R.D. 28.

L'emprise de cette passerelle doit être implantée, pour partie, sur le terrain appartenant à Mme Marcelle Poyard, domiciliée rue de l'ancienne église.

Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Mme Poyard qui est tout à fait favorable à ce projet et a donné son accord, sans réserve, par courrier en date du 27 mars 2010. Les travaux seront réalisés par M. Gérard Gouy et les agents techniques communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide de réaliser une passerelle piétonne** enjambant le canal d'alimentation du moulin, rue d'Alsace,
- **remercie Mme Marcelle Poyard** d'avoir donné son accord, sans réserve, pour l'implantation en partie sur sa propriété.

**1<sup>ère</sup> attribution de subventions aux associations et CCAS**

Le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions pour 2010, émises par diverses associations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- attribue les subventions suivantes :

• **Paroisse de Montreux-Château (salon peinture)** :

Une subvention de **600.00 €** est accordée pour financer le partenariat entre la commune et la paroisse pour l'exposition de peintures.

- **Football-Club de Montreux-Château**  
Une subvention de **1 500,00 €** est accordée (les avantages en nature : eau, assainissement, électricité et tonte payés directement par le budget communal sont en sus).
  - **Association « Le Val d'Or »**  
Une subvention de **200,00 €** est accordée pour l'aide à domicile aux personnes notamment de notre commune.
  - **Association du Service de Repas à Domicile - Etueffont**  
Une subvention de **200,00 €** est accordée pour participer au remplacement du camion de livraison en raison de l'aide à domicile aux personnes de notre commune.
  - **Association « OSTINATO » :**  
Une subvention de **1 300.00 €** est accordée pour son fonctionnement (mise à disposition de salles chauffées et éclairées en sus).
  - **Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montreux-Château :**  
Une subvention de **1 500.00 €** est accordée.
  - **Association « G.A.G. (Groupement Amical des Gazelles) :**  
Une subvention de **150.00 €** est accordée pour son fonctionnement (mise à disposition d'une salle chauffée et éclairée en sus).
  - **La Prévention Routière :**  
Une subvention de **50.00 €** est accordée pour sa participation aux écoles de Montreux-Château,
  - **Association sportive de l'école primaire de Montreux-Château :**  
Une subvention de **750.00 €** est accordée pour son fonctionnement,
  - **Centre Communal d'Action Sociale de Montreux-Château (C.C.A.S.)**  
Une subvention annuelle de fonctionnement de **6 000 €** est accordée en raison du transfert du repas des Anciens et des colis de Noël.
- **autorise M. le Maire** à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

## **IMPLANTATION d'une VOIE COMMUNALE dans la cour de la « gare »**

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux d'assainissement de la rue Helminger réalisés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse, il est nécessaire de trouver une solution pour l'assainissement des propriétés Viennot, Pique et Bouillard. Les canalisations doivent passer sur la propriété communale (parcelle AB1 n°306). Suite à la réunion du 31 mars 2010 qui a eu lieu en présence des élus de la C.C.B.B., des riverains concernés (Mme Huguette Bouillard, MM. Jean-Marie Pique et Claude Viennot) et lui-même, il a été convenu qu'il faut créer une voie communale publique. Cette voirie concernera à terme tous les réseaux. Comme convenu avec les propriétaires, la commune entretiendra et déneigera l'emprise publique de 6 ml.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte de créer une voie communale** de 6 ml de large de la rue Helminger à la propriété Pique qui longera l'espace vert actuel, sur la parcelle AB 1 n°306.
- **autorise le Maire à faire délimiter** cette voie nouvelle afin de l'intégrer dans la voirie communale.
- **autorise le Maire à signer** tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

## **CESSION de TERRAIN à M. Claude VIENNOT**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 14 septembre 2009 concernant l'échange de terrain entre la commune et M. et Mme Jean-Marie Pique (rue des Vosges et rue Helminger). Le géomètre a délimité les parcelles concernées. Une réunion contradictoire sur le terrain (rue Helminger) a eu lieu en présence de M. Claude Viennot, M. Jean-Marie Pique et M. Puche, géomètre.

Il subsiste une bande de terrain en limite de la propriété de M. Claude Viennot d'environ 28 ml x 1 ml. Le Maire propose de la céder à Monsieur Claude Viennot pour les raisons suivantes : d'une part l'entretien de ce délaissé sera à la charge de la commune et d'autre part, la sortie des garages serait plus aisée. Il propose de la céder au prix de 500.00 €, frais à charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte de céder** à Monsieur Claude Viennot la bande de terrain en limite de sa propriété telle que décrite ci-dessus,
- **accepte la cession au prix** de 500.00 €, frais à charge de M. Claude Viennot,
- **autorise le Maire à signer** les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

## **Aménagement du carrefour rue Leclerc-rue De Gaulle**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 15 février 2010 concernant l'aménagement du carrefour rue Leclerc-rue De Gaulle pour l'extension du magasin « Coccinelle » par Colruyt/Codifrance. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'enfouissement des réseaux et l'inscription de ce projet au programme du SIAGEP. L'estimation établie en août 2009 s'élève à 34 088,00 € à charge de la commune. Le montant des travaux devra être inclus dans la participation de Colruyt/Codifrance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte d'effectuer l'enfouissement des réseaux** au carrefour rue Leclerc – rue De Gaulle,
- **demande l'inscription** au programme du SIAGEP,
- **autorise le Maire à signer** les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

## **Attribution des marchés publics pour l'aménagement de la rue des Vosges**

Le conseil municipal,

**Considérant** l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du jeudi 08 avril 2010 en vue de l'attribution des marchés à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la rue des Vosges,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet BEREST, maître d'œuvre, en date du 13 avril 2010,

**Considérant** que 5 candidatures, dont les offres sont conformes, sont en dessous du prix limite pour le lot n° 1 – voirie, à savoir SCREG, GUINTOLI, COLAS, EUROVIA, ROGER MARTIN,

**Considérant** que 7 candidatures, dont les offres sont conformes, sont en dessous du prix limite pour le lot n° 2 – électricité, à savoir VIGILEC, Lignes Réseaux Est, SOBECA, HAEFELI, France RESEAU, FORCLUM, CEGELEC,

**Considérant** qu'à la vérification des offres du lot n° 1 – voirie, est apparue une différence due à la prise en compte ou non de l'enrobé de la voie de roulement de la route départementale 11 dont l'exécution sera réalisée et prise en charge directement par le Conseil Général du Territoire de Belfort,

...3...

...4...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **décide de surseoir à l'attribution** du lot n° 1 – voirie du programme « aménagement de la rue des Vosges », en raison des disparités apparues dans les offres,
- **demande au Cabinet Berest**, maître d'œuvre de vérifier que les offres du lot n° 1 – voirie ne prennent pas en compte l'enrobé de la R.D 11,
- **décide d'attribuer le lot n° 2 – électricité**, conformément à l'article 5 du règlement de consultation, à l'entreprise VIGILEC – zone industrielle La Cray – 25420 VOUEAUCOURT pour un montant de **26 939,62 €** hors taxes soit **32 219,79 €** T.T.C.
- **autorise le Maire à signer** les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

## **Attribution du marché « Coordination Sécurité et Protection de la Santé » pour l'aménagement de la rue des Vosges**

Le conseil municipal,

**Considérant** l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du jeudi 08 avril 2010 en vue de l'attribution du marché à procédure adaptée de « Coordination Sécurité et Protection de la Santé » pour l'aménagement de la rue des Vosges,

**Considérant** la consultation de cinq entreprises et la réception de quatre offres de prix : APAVE Belfort, SGD-SPS Héricourt, CLERGET Belfort et PRESENTS Tanneries, SOCOTEC Belfort n'a pas présenté d'offre.

**Considérant** que les résultats sont les suivants :

|                           | Montant H.T. | Montant T.T.C. | Observations |
|---------------------------|--------------|----------------|--------------|
| APAVE – Belfort           | 2 225,00 €   | 2661.10 €      | prévu 44,5 H |
| SGD-SPS – Héricourt       | 840.00 €     | 1004.64 €      | prévu 28 h   |
| CLERGET – Belfort         | 777,00 €     | 929.29 €       | prévu 17,5 H |
| PRESENTS – Tanneries (67) | 2 770,00 €   | 3312.92 €      | prévu 56 H   |
| SOCOTEC – Belfort         | Pas d'offre  | ---            | ---          |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre (M. Gouy),

- **attribue le marché** de Coordination Sécurité et Protection de la Santé à l'entreprise SGD-SPS, 8H rue Pierre Bérégovoy – 70400 HERICOURT pour un montant de 840,00 € hors taxes soit 1 004,64 € T.T.C.

- **autorise le Maire à signer** les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

## **DELEGUE A.E.R.O.P.A.R.C**

Le Maire informe le conseil municipal que M. le Préfet du Territoire de Belfort a rendu exécutoires les nouveaux statuts de l'AEROPARC par un arrêté préfectoral en date du 04 mars 2010 et qu'il convient d'élire un nouveau représentant pour la commune. Monsieur Daniel Harmand est candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **élit Monsieur Daniel HARMAND** délégué de la commune au syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'AEROPARC Belfort Continental.

- **autorise Monsieur le Maire** à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

...4...

...5...

## Remboursement de frais à M. René BEAUDOUIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur René BEAUDOUIN, domicilié à Mertzzen (68) a restauré le tableau de la chapelle Sainte Catherine au cours de l'hiver. Pour ce faire, il a engagé 250.00 € de frais de fournitures. Il demande au conseil municipal de bien vouloir rembourser ses frais à Monsieur René Beaudouin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide de rembourser** la somme de 250,00 € (deux cents cinquante euros) à Monsieur René Beaudouin, domicilié à Mertzzen (68) pour la rénovation du tableau de la chapelle Sainte Catherine,
- **autorise le Maire** à émettre le mandat correspondant sur le budget communal 2010.

### Information :

**Décision prise en date du 29 mars 2010** : convention de mise en situation en entreprise dans le cadre d'appui projet.

Fait et délibéré, à Montreux-Château, les jour mois et an que dessus.  
Rendu exécutoire par affichage et envoi en Préfecture le 23 avril 2010  
Le Maire, Laurent Conrad

### Les conseillers municipaux

|                                                    |                                              |                                                  |                                                 |                  |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|
| Chalmey Daniel                                     | Crépin Philippe                              | Seigeot Bernadette<br>Démission du<br>07/10/2009 | Hernandez Vicente                               |                  |
| Schmitt Thierry<br>(procuration à<br>M. Chalmey)   | Brun Claire<br>(procuration à<br>Mme Berger) | Gouy Gérard                                      | Lepers Philippe<br>(procuration à<br>M. Crépin) | Robic Corinne    |
| Braghini Charles<br><br>Démission du<br>26/12/2008 | Berger Christiane                            | Baros Florence<br><br>Absente                    | Harmand Daniel                                  | Garniaux Martine |